

# RÉFORME DES RETRAITES...

## Le dialogue est rompu !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 19 avril 2023

Le chef de l'État, dans son allocution télévisée, a justifié une nouvelle fois sa réforme brutale des retraites. Se prenant pour le roi soleil, notre président lunaire n'a toujours pas compris que les travailleurs du public et du privé ne sont pas d'accord !

La stratégie de l'apaisement et la pseudo empathie présidentielle face à la colère populaire ne sont que des pâles artifices pour tenter de sortir de la crise sociale et de passer à autre chose... Le mépris et l'ironie ne calmeront en rien les tensions et la situation explosive existant actuellement en France. Le président et son gouvernement sont les seuls responsables !

### 12 journées de mobilisations massives....



Pour l'UFAP UNSa Justice, la seule annonce entendable aurait dû être la suspension de cette loi ou sa mise sur pause en retardant la publication des décrets d'application. L'exécutif a fait un tout autre choix avec une entrée en vigueur dès le 1<sup>er</sup> septembre prochain...

Foulant aux pieds des millions de Françaises et de Français qui rejettent cette réforme, la logique financière et budgétaire a donc pris le pas sur le dialogue social.

Allonger la durée de cotisation et reculer l'âge de départ à la retraite correspondent à des rentrées supplémentaires dans les caisses de l'État : impôts sur les salaires, cotisations salariales, etc...

**Jusqu'au 1<sup>er</sup> mai, dans la continuité de l'appel de l'Intersyndicale nationale, l'UFAP UNSa Justice ne participera à aucune réunion institutionnelle.**

Le 1<sup>er</sup> mai, journée de la fête du Travail, est une date symbolique pour le syndicalisme et les droits acquis pour les travailleurs.

En effet, le 1<sup>er</sup> mai 1886, les syndicats américains obtiennent la journée de 8 heures. L'idée d'une journée annuelle de revendications naît en Europe à la même époque et le 1<sup>er</sup> mai 1890 en France les ouvriers défilent pour revendiquer la journée de 8 heures afin d'avoir un équilibre entre travail, loisir et sommeil et des conditions de travail acceptables.

Afin que le 1<sup>er</sup> mai ne soit plus un jour de grève, le gouvernement reconnaît, le 26 avril 1946, son caractère chômé avant de l'instituer comme jour férié et chômé en 1948.

**Les droits acquis en matière de travail l'ont été dans la rue. Faisons de même pour le retrait de réforme des retraites le 1<sup>er</sup> mai 2023 !**

## UNI-ES ET DÉTERMINÉ-ES

L'UFAP UNSa Justice appelle tous les Personnels pénitentiaires à participer aux mobilisations organisées partout en France et dans les Outremers.

**PAS UN JOUR, PAS UN MOIS, PAS UN AN DE PLUS**

Le Secrétaire Général,  
Emmanuel CHAMBAUD